

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« sont »,

insérer les mots :

« valides et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.